

# **110.SERVICES**

SARL au capital de 5 000 €,  
Siège social : 46 avenue Pierre Verdier 34500 BEZIERS  
RCS BEZIERS 752 916 098

-----

## **DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **DU 28/08/2025**

L'an deux mille vingt cinq

Le 28 août

A neuf heures,

Au siège social à **BEZIERS**,

La société AUXIVITA, SARL au capital de 5 000 €, RCS Béziers 518 474 259, siège social 21 rue Alfred Cortot 34 500 BEZIERS représentée par son Président M. CHARNELET

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 50 € euros composant le capital social de la **société 110.SERVICES**, SARL dont le siège social est sis 46 avenue Pierre Verdier 34500 Béziers

Associée unique de ladite Société 110.SERVICES

.

A pris les décisions suivantes :

- Mise à jour des statuts suite à rachat de parts (article 7)

## **PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Suite à la cession de part intervenue le 28/08/2025 par laquelle Mme Sandy BROCHARD a cédé à la société AUXIVITA, SARL au capital de 5 000 €, RCS Béziers 518 474 259, siège social 21 rue Alfred Cortot 34 500 BEZIERS représentée par son Président M. CHARNELET 30 parts sociales sur les 100 dont elle était propriétaire.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES**

*"Le capital est fixé à la somme de 5 000 € (cinq mille euros)*

*Le capital est divisé en 100 parts de 50 €, libérées chacune à concurrence du cinquième.  
La libération du surplus, à laquelle les associés s'obligent, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.*

*Les 100 parts sont attribuées comme suit :*

- Société AUXIVITA (RCS Béziers 518 474 259) : 100 parts  
Numérotées de 1 à 100

*Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts »*

***L'assemblée Générale adopte cette résolution à l'unanimité.***

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société AUXIVITA, Associée Unique  
M. Matthieu CHARNELET

